

<https://www.pressegauche.org/Nouvelle-convention-collective-signee-pour-les-membres-du-SCFP-dans-la-sante-et>



# **Nouvelle convention collective signée pour les membres du SCFP dans la santé et les services sociaux**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : jeudi 21 octobre 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 21 oct. 2021 - Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a signé en fin d'après-midi une nouvelle convention collective pour près de 26 000 de ses membres dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec. La date d'entrée en vigueur est le 24 octobre 2021.**

Rappelons que cette [entente, entérinée par les membres à la fin juin 2021](#), couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une durée de trois ans. Les augmentations salariales seront de 2 % par année. Aussi, des améliorations aux conditions d'exercice d'emploi favoriseront l'attraction et la rétention du personnel. De plus, une nouvelle structure salariale sera implantée à la troisième année de la convention collective, soit en avril 2022, pour amorcer un rattrapage salarial significatif pour les plus bas salarié(e)s.

« Nous mettons enfin la touche finale à une négociation marquante qui a amorcé un virage majeur dans le réseau. Le gouvernement du Québec commence à comprendre qu'avec les répercussions de la pandémie, il n'avait pas le choix de corriger sérieusement les effets des années de compressions et de fusions. Par la mobilisation de nos membres, notre travail acharné, nos solutions innovatrices, et avec l'appui de la FTQ, nous avons obtenu des gains considérables : les meilleurs des vingt dernières années. Mais ce n'est vraiment qu'un début. Le réseau est encore très mal en point et il y aura beaucoup d'autres correctifs à apporter pour que les conditions de travail soient enfin bonnes et que l'ensemble des postes soient attractifs », a souligné Maxime Ste-Marie, président du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS-SCFP).

« Nous avons déjà les yeux tournés vers le processus de la prochaine négociation. Pour vraiment remettre le réseau sur les rails, le gouvernement devra trouver plusieurs autres solutions fondamentales et durables. Pour y arriver, il n'aura d'autre choix que de travailler patiemment avec nous et d'écouter les besoins des travailleuses et travailleurs. Il devra résister à la tentation d'éparpiller les ressources dans des annonces spectaculaires, improvisées et coûteuses », d'expliquer Karine Cabana, conseillère syndicale au SCFP et coordonnatrice du CPAS.

Dans les prochains jours, les sections locales du SCFP dans le réseau communiqueront à leurs membres les modalités des versements salariaux rétroactifs au 1er avril 2020.